



COMMUNE DE BLAESHEIM

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 août 2022 – 20 heures

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de BLAESHEIM, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BAUR, Maire.

Membres en exercice	15	Absents	02	Procurations	02
Membres présents	13	Excusés	02		

Membres présents		
BAUR Jacques	CARIOU Evelynne	RIEB Sophie
MANGOLD Claude	GOOS Jean-Philippe	VIOLI Doris
HUGEL Carmen	HAHN Barbara	WACK Véronique
BOISGARD Jean-Pierre	HEITZ Didier	
BONNAMOUR Sylvie	MANGOLD Denis	
Membres absents		
SCHOTT Nicolas	Procuration à	HUGEL Carmen
SCHAEFFER Sébastien	Procuration à	BAUR Jacques

Secrétaire de séance : Mme Sophie RIEB,
qui procède à l'appel et fait signer la liste d'émargement.
Mme MACK-MEIER, Secrétaire Générale, en charge notamment de la rédaction
du Procès-Verbal de la séance.

Les convocations et documents de travail, pour la séance du 29 août 2022, ont été adressés aux membres du conseil municipal le 25 août 2022, par voie électronique.

Monsieur le Maire Jacques BAUR, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	
2022/041	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
2022/042	Communications et informations diverses

2022/041	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
----------	--

La circulaire DGEFP n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, voit les contrats aidés se transformer en Contrat **PEC** « **P**arcours **E**mloi **C**ompétences ». Leur mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Ce contrat a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire informe sur ses modalités, à savoir :

- Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.
- Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.
- Ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.
- L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour les fonctions d'aide maternelle à l'école maternelle de Blaesheim, et ce pour une période de 10 mois avec une durée hebdomadaire de service fixée à 20 heures, rémunéré sur la base du SMIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi « Parcours Emploi Compétences » pour un poste d'aide maternelle à l'école maternelle de Blaesheim, à compter du 01/09/2022 pour une durée de 10 mois à raison de 20 heures par semaine
- DIT que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de charger Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce recrutement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide.

2022/042	Communications et informations diverses
----------	---

Vandalisme

Une dizaine de panneaux de signalisation situés dans les chemins ruraux ont fait l'objet d'un vandalisme. L'Eurométropole de Strasbourg se chargera de ce dossier et du remplacement des panneaux.

Passerelle sur l'Ehn

Monsieur le Maire informe que ce dossier pourra relever de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg qui le soumettra à délibération au dernier trimestre 2022.

Dates à retenir : 01/09/2022 – rentrée des classes
 17/09/2022 - journée du patrimoine « Les bâtiments d'antan à Blaesheim »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La liste de présence signée par les membres du conseil municipal est annexée au présent procès-verbal.